419DBK

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 419DBK

Autres Moyens d'Identification : Vernis Acrylique de Tropicalisation-Noir / Acrylic Conformal Coating-Black

Pièces Connexes # 419DBK-4L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement protecteur de cartes de circuit imprimé

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable		2	Danger	Flamme
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation	Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Répétées	1	Danger	Danger pour la Santé
Cancérogénicité	Inhalation	2	Attention	Danger pour la Santé

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeur très inflammable
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires
	H351 : Susceptible de provoquer le cancer H372: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P203	Se procurer les instructions avant utilisation
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P102	Tenir hors de portée des enfants
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flames nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection, de vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux.
P264	Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistante à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical et Consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Intervention	**Conseils de Prudence**
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical et consulter un médecin.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	**Nom Chimique**	**%(poids)**
123-86-4	acétate de n-butyle	50%
78-93-3	butan-2-one [a)]	14%
1333-86-4	noir de carbone	4%
8052-41-3	solvant Stoddard	2%
80-62-6	méthacrylate de méthyle	0.1-0.2%
97-88-1	méthacrylate de butyle	0.1-0.2%

a) Aussi connu comme éthyle méthyle cétone (MEK)

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P352, P333 + P313, P363
Symptômes Immédiat	*rougeur, éruption cutanée, peau sèche*
Intervention	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical et Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P308 + P313, P312
Symptômes Immédiat	*étourdissement, somnolence, toux, maux de tête, maux de gorge, nausée*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON et un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical et consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*nausée, maux de gorge, diarrhée, somnolence, étourdissement, vomissement*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2)
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, et aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants.
	Obtenir, lisez et suivez toutes les consignes de sécurité avant utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité n'aient été lues et comprises
	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nue et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	Ne pas manger, boire, ou fumer en manipulant ce produit.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Province	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate de n-butyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 150 ppm 150 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm	150 ppm Non établi 200 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm
butan-2-one	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 ppm 200 ppm 200 ppm 50 ppm 200 ppm 50 ppm	125 ppm Non établi 300 ppm 100 ppm 300 ppm 100 ppm
Stoddard solvent	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	100 ppm 500 ppm 100 ppm 290 mg/m^3 100 ppm 100 ppm	Non établi Non établi Non établi 500 mg/m^3 Not available Not available
méthacrylate de méthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC (S) Canada ON Canada QC	50 ppm (S) 100 ppm 50 ppm 50 ppm (S) 50 ppm 100 ppm	100 ppm Non établi 100 ppm 100 ppm 100 ppm Non établi
méthacrylate de n-butyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi Non établi 50 ppm Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

(S) Sensibilisant

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation	Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. **RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
Protection de la Peau	En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant. Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** c)	1.6%
Apparence	Transparent	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** c)	10.4%
Odeur	Fruité	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	24 hPa [18 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non établi	**Densité de Vapeur**	>2.5 (Air =1)
pH	Non établi	**Densité Relative @25 °C**	0.94
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non établi	**Solubilité Dans l'Eau**	Légèrement soluble
Point initial d'Ébullition a)	≥80 °C [≥176 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non établi
Point d'Éclair a)	-9 °C [16 °F]	**Température d'Auto-inflammation** d)	≥230 °C [≥446 °F]
Taux d'Évaporation	<1 (ButAc = 1)	**Température de Décomposition**	Non établi
Inflammabilité	Très Inflammable	**Viscosité @25 °C**	110 mm^2/s

a) Valeurs basées sur le composant butan-2-one.
b) Pensky-Martens coupelle fermée
c) Valeurs calculées en fonction des composants volatils.
d) Valeur basée sur le méthacrylate de butyle, qui est le composant avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Pas disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Sources d'ignition, flammes nues et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation sévère ou de la douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une éruption cutanée, et de la peau sèche.
Inhalation	Peut causer de l'étourdissement, de la somnolence, de la toux, des maux de tête ou une nausée
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, de la diarrhée, ou du vomissement.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau. L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétate de n-butyle	>10 768 mg/kg Rat	>17 600 mg/kg Lapin	390 ppm 4 h Rat
butan-2-one	2 737 mg/kg Rat	6 480 mg/kg Lapin	23 234 mg/m^3 8 h Rat
noir de carbone	15 400 mg/kg Rat	3 000 mg/kg Lapin	Pas disponible
méthacrylate de méthyle	7 872 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	78 000 mg/m^3 4 h Rat
méthacrylate de butyle	2 000 mg/kg Rat	5 000 µL/kg Lapin	29 mg/L 4 h Rat
ATE du mélange	>5 000 mg/kg	>5 000 mg/kg	>20 mg/L

Note : Les limites toxicologiques des bases de données ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Le butan-2-one est un irritant oculaire grave connu.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate de butyle peuvent causer une sensibilisation de la peau selon les études animales.

Suite de section sur la page suivante

Cancérogénicité (risque de cancer)	Le noir de carbone [1333-86-4] peut-être cancérogène par des voies respiratoires en vertu des critères du SIMDUT 2015 et HCS 2012. **Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]** C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain. CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable) NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation des composants d'acétate de n-butyle, de butan-2-one, et d'acétate de 1-méthoxy-2-propanol peuvent affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Solvant Stoddard, peut affecter le système nerveux central par inhalation provoquant somnolence ou vertiges.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) ont été utilisés pour appuyer la classification.

L'acétate de n-butyle est une substance toxique pour l'environnement de catégorie aiguë 3 (biodégradable, avec un CL50 minimum de 96 h de 18 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule).

Le butan-2-one n'est pas classé comme une substance toxique pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Les données disponibles ne donnent pas lieu à classification comme substance toxique chronique pour les milieux aquatiques.

Écotoxicité Chronique

Les données disponibles ne donnent pas lieu à classification comme substance toxique chronique pour les milieux aquatiques.

Biodégradation

Présumé comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 70% [661 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 5 L ou moins	Tailles supérieures à 5 L
419DBK-4L **Quantité Limité**	**Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURE **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
Quantité Limité	*419DBK-4L* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURE **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins	Tailles supérieures à 5 L
419DBK-4L **Quantité Limité**	**Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURE **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

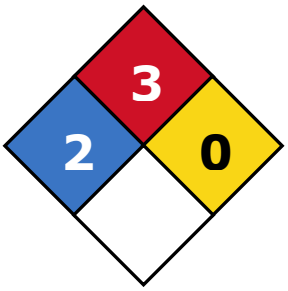

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient du méthacrylate de méthyle qui est une substance répertoriée comme un polluant atmosphérique dangereux.

Suite de section sur la page suivante

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du 0.2% de méthacrylate de méthyle (No. CAS 80-62-6; quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétate de n-butyle (No. CAS 123-86-4) et du butan-2-one (No. CAS 78-93-3), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du noir de carbone, qui est répertorié comme substance cancérogène lorsqu'il est en suspension dans l'air, sous forme de particules non liées de taille respirable

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 27 octobre 2022

Annule et Remplace Sans objet

Changement Effectué : Nouveau produit

Références

1) ACGIH *2017 TLVs* and *BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances* and *physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

419DBK

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.